

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	24

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Magali BLANLUET à Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aline MERIAU à Monsieur Frédéric MURA, Madame Aurore YANG à Monsieur Gérard HUET, Monsieur Hervé LHOMME à Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Yann BOUGUENNEC à Monsieur Bruno GODET.

Absents excusés : Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Loïc CROCHET.

Date de la convocation

A été nommée secrétaire : Madame Solène MENNECIER.

16 décembre 2022

Date d'affichage

16 décembre 2022

Le quorum n'ayant pas été atteint le 15 décembre dernier, le Conseil municipal a été de nouveau convoqué ce jour.

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-5 Subventions

**7-5-1 Demandes de
subvention.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les demandes de subventions pour la DETR ou la DSIL peuvent être déposées tout au long de l'année,

**2022-094– Demandes de
subvention au titre de la
DETR /DSIL –
Aménagement de la
Moinerie**

La commission « aménagement du territoire », propose de présenter le projet suivant : Travaux d'aménagement du site de la Moinerie pour réaliser un « poumon vert de biodiversité » au cœur de la commune.

Le coût prévisionnel s'élève à 150 180.92 € HT soit 180 217.10 € TTC.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification le :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le projet « travaux d'aménagement du site de la Moinerie, pour un montant de 150 217,10 € T.T.C.
- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	150 180,92 €	180 217,10 €	Etat – DETR/ DSIL	75 090 €
Maîtrise d'œuvre			Région	45 054 €
			Autofinancement	30 036,92 €
Total	150 180,92 €	180 217,10 €	Total	150 180,92 €

- **SOLLICITE** une subvention de 75 090 € auprès de l'État, correspondant à 50 % du montant du projet.
- **SOLLICITE** une subvention de 45 054 € auprès de la Région, correspondant à 30 % du montant du projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA



Le secrétaire de séance,
Madame Solène MENNECIER.

